



ENG - Limited Warranty of SIME branded Products

Founderie Sime S.p.A., hereby warrants that any parts or components of new SIME branded products will be supplied free of defects in material or workmanship. Founderie Sime S.p.A. will repair or, at its option, replace the component part under the condition outline below. Equipment returned for warranty consideration will be evaluated by Founderie Sime S.p.A. or Thermal Hydronic Supply Ltd. Undue care taken during handling may void the warranty.

1. General warranty conditions for SIME branded products

SIME branded products are guaranteed for two years from the date of acquisition and/or installation (based on invoice or other financial document). In the absence of an invoice or fiscal document, the warranty shall be for a maximum of 2 1/2 years from the date of manufacture of the product. The date of manufacture can be determined from the first four digits of the 10-digit serial number:

Example: 3707301201

The first two digits, in this case 37, correspond to the year 2007 and
The next two digits, in this case 07, correspond to Week 7 of the production year.

2. Extended warranty for SIME branded products sold in Canada

Extended warranties for certain parts apply only in Canada:

- 10 years on the cast iron element of oil or gas boilers
- 3 years on the cast iron element of solid fuel boilers
- 5 years on the copper heat exchangers (primary and secondary)
- 10 years on the stainless steel heat exchangers in condensing boilers
- 5 years on the stainless steel ECS mantle
- 3 years on the vitrified steel ECS mantle, provided the magnesium anode is inspected yearly
- 2 years on the other elements, such as the heater blanket, accessories, etc.
- 1 year on replacement parts under this extended warranty.

3. Exclusions under warranties §1 and §2 for SIME branded products

- Scaling, impurities or other deposits in the water feed circuit due to lack of treatment, filtration or incorrect installation
- Scaling, impurities or other deposits in the waste water circuit due to lack of treatment, filtration or incorrect installation
- Breakage during transport, lack of water, freezing, fire, theft, storm, vandalism, corrosion, condensation, poorly performed descaling, sludging, ineffective chimneys, insufficient or improper ventilation, presence on site of any other equipment which may discharge noxious or dangerous gases, improper evacuations and discharges, improper use of the equipment, installation in an unsuitable place.
- Normal wear, such as anodes, circulators, gas regulators, diaphragms, etc.
- Failure to follow maintenance instructions for the product, according to the applicable laws
- Failure to follow applicable standards of electrical installation, hydraulic assembly and fuel feed
- Failure to follow the instructions in the product documentation
- Damage caused during assembly, disassembly or modification of SIME products by persons other than Thermal Hydronic Supply Ltd. personnel
- Lack of invoice or fiscal document (in the case of §2 extensions only)
- This warranty does not cover the labour and shipping costs associated with installing a repaired component or replacement of a boiler.

4. Important information

- The extended warranties mentioned in §2 cover the replacement of the part found to be defective; transportation, labour and taxes are the client's responsibility
- Replacement of a portion or all of the parts of SIME branded products and/or original accessories does not change the original validation date, effective date or duration of the warranty
- Thermal Hydronic Supply Ltd. is the sole company authorized by Founderie Sime S.p.A. Italy to execute the warranty work outlined above.

Warrantee Registration Card;

IMPORTANT: Registration required for warranty protection. Please fill and mail the following registration card to :

Thermal Hydronic Supply Ltd.
101 Sharer Rd.
Woodbridge, Ontario
Canada, L4L 8Z3

PLACE
POSTAGE
HERE

Name:

Street:

City:

State/Province:

Zip/Area Code:

Date Installed:

Model No:

Installed by:

Serial No.:



FR - Garantie limitée des produits de la marque SIME

Founderie Sime S.p.A., par la présente, garantit que toutes les pièces ou les composants des nouveaux produits de la marque **SIME** seront fournis sans défauts de matériau ou de fabrication. **Founderie Sime S.p.A.** réparera ou, à sa discrétion, remplacera la pièce dans les conditions énoncées ci-dessous. L'équipement renvoyé sous garantie sera évalué par **Founderie Sime S.p.A.** ou **Thermal Hydronic Supply Ltd.** Le maniement impropre peut rendre nulle la garantie.

1. Conditions générales de garantie pour les produits de la marque SIME

Les produits de la marque SIME sont garantis pendant deux ans à compter de la date d'achat et/ou d'installation (se basant sur la facture ou tout autre document fiscal). En l'absence d'une facture ou d'un document fiscal, la garantie sera valable pour un maximum de 2 ans et demi à compter de la date de fabrication du produit.

La date de fabrication peut être déterminée à partir des quatre premiers chiffres du numéro de série à 10 chiffres :

Exemple: **3707301201**

Les deux premiers chiffres, dans le cas présent 37, correspondent à l'année 2007 et

Les deux chiffres suivants, dans le cas présent 07, correspondent à la Semaine 7 de l'année de production.

2. Prolongement de la garantie pour les produits de la marque SIME vendus au Canada

Le prolongement de la garantie pour certaines pièces s'applique uniquement au Canada :

- 10 ans sur l'élément en fonte des chaudières à mazout ou à gaz
- 3 ans sur l'élément en fonte des chaudières à combustible solide
- 5 ans sur les échangeurs de chaleur en cuivre (primaire et secondaire)
- 10 ans sur les échangeurs de chaleur en acier inoxydable dans les chaudières à condensation
- 5 ans sur l'enveloppe du système de conditionnement de l'air en acier inoxydable
- 3 ans sur l'enveloppe du système de conditionnement de l'air en acier vitrifié, à condition que l'anode en magnésium soit contrôlée chaque année
- 2 ans sur les autres éléments tels que le collier chauffant, les accessoires, etc.
- 1 an sur les pièces de rechange dans le cadre de cette garantie prolongée.

3. Exclusions dans le cadre des garanties §1 et §2 pour les produits de la marque SIME

- Tarte, impuretés ou autres dépôts dans le circuit d'alimentation en eau provoqués par l'absence de traitement, de filtrage ou une installation incorrecte
- Tarte, impuretés ou autres dépôts dans le circuit des eaux usées provoqués par l'absence de traitement, de filtrage ou une installation incorrecte
- Rupture durant le transport, absence d'eau, gel, incendie, vol, tempête, vandalisme, corrosion, condensation, détartrage effectué de façon incorrecte, encrassage, cheminées inefficaces, ventilation insuffisante ou impropre, présence sur le site d'autres équipements susceptibles de dégager des gaz nocifs ou dangereux, évacuations et éliminations impropres, utilisation impropre de l'équipement, installation dans un lieu non adapté.
- L'usure normale des pièces sujettes à usure telles que les anodes, les circulateurs, les régulateurs de gaz, les diaphragmes, etc.
- Le non-respect des instructions d'entretien pour le produit conformément aux lois en vigueur
- Le non-respect des normes applicables en matière d'installations électriques, d'assemblages hydrauliques et d'alimentation en combustible
- Le non-respect des instructions contenues dans la documentation du produit
- Les dommages provoqués durant le montage, le démontage ou la modification des produits **SIME** par des personnes autres que le personnel de **Thermal Hydronic Supply Ltd.**
- L'absence de facture ou de document fiscal (dans le cas des prolongements §2 uniquement)
- Cette garantie ne couvre pas les frais de main d'œuvre et d'expédition associés à l'installation d'un composant réparé ou au remplacement d'une chaudière.

4. Informations importantes

- Le prolongement de la garantie mentionné dans le §2 couvre le remplacement de la pièce qui s'est avérée défectueuse tandis que le transport, la main d'œuvre et les taxes sont à la charge du client
- Le remplacement d'une partie ou de toutes les pièces des produits de la marque SIME et/ou des accessoires originaux ne modifie pas la date de validité originale, la date effective ou la durée de la garantie
- Thermal Hydronic Supply Ltd. est l'unique société étant autorisée par Founderie Sime S.p.A. Italie à exécuter le travail sous garantie énoncé ci-dessus.

Carte d'enregistrement garantie ;

IMPORTANT : l'enregistrement est requis pour la protection de la garantie. Veuillez remplir et envoyer la carte d'enregistrement suivante à :

Thermal Hydronic Supply Ltd.
101 Sharer Rd.
Woodbridge, Ontario
Canada, L4L 8Z3

PLACER
LE TIMBRE
ICI

Nom:

Adresse:

Ville:

Département:

Code postal :

Date de l'installation :

Installé par :

N° du modèle :

N° de série :